



**Communiqué de presse**  
**Issy les Moulineaux, le 26 juin 2008**

## **La société Raynal et Roquelaure s'appuie sur Sogedev pour obtenir et sécuriser sa demande de Crédit Impôt Recherche (CIR)**

La société Raynal et Roquelaure élabore et commercialise des plats cuisinés en conserve sous les marques Raynal et Roquelaure (recettes françaises) et Zapetti (recettes italiennes et exotiques). Avec un chiffre d'affaires de 170 M€ en 2007, la société est n°2 du marché des plats cuisinés appertisés.

Afin de poursuivre sa stratégie de développement et accroître sa croissance, la société a racheté en 2004 le plus grand site européen spécialisé dans la fabrication de plats cuisinés appertisés des marques Buitoni et Maggi (groupe Nestlé France), et a repris en charge en janvier 2008 la commercialisation des sauces pour pâtes BUITONI.

C'est précisément à cette période que Monsieur Monchaussé, Directeur Administratif et Financier de Raynal et Roquelaure, a décidé de mettre en œuvre le Crédit Impôt Recherche. Cette mesure fiscale devait permettre à la société de financer en partie ses travaux de Recherche et Développement (R&D). En effet, Raynal et Roquelaure, un des acteurs les plus dynamiques du marché, possède une cellule de R&D constituée d'une dizaine de personnes qui effectue des travaux relevant de la recherche appliquée et du développement expérimental.

Monsieur Monchaussé a donc choisi de s'appuyer sur un cabinet de conseil en financement public pour l'aider à sécuriser sa demande de Crédit d'Impôt Recherche dans un délai très court. « *Nous recherchions un partenaire qui puisse être très réactif. Le référencement de ce partenaire s'est fait moins de 4 mois avant la date butoir d'envoi de notre déclaration de Crédit Impôt Recherche (imprimé fiscal n°2069), ce qui laissait très peu de temps pour agir* » explique t-il.

### **Phase stratégique : la sécurisation du CIR**

Finalement, son choix s'est porté sur Sogedev, qui a su répondre à ses attentes en garantissant une prise en charge immédiate du dossier. Afin de sécuriser le calcul du CIR, les consultants de Sogedev ont rassemblé l'ensemble des éléments techniques et comptables de Raynal et Roquelaure pour procéder à un audit préalable et identifier la nature des travaux éligibles au CIR.

Les opérations de Recherche et Développement portaient essentiellement sur trois domaines :

- le projet d'introduction et de développement de nouvelles technologies de conditionnement
- l'élaboration de nouvelles formulations et la création de nouvelles recettes de produits cuisinés
- l'amélioration substantielle des procédés de production et de stérilisation

Après avoir réalisé l'audit des différents travaux et défini les dépenses éligibles, les consultants de Sogedev ont donc procédé au calcul du CIR et à la préparation de l'imprimé fiscal à remettre à l'administration.

Mission réussie puisque la déclaration a bien été envoyée à temps! « *La collaboration avec Sogedev s'est très bien passée. Nous avons notamment apprécié leur réactivité et leur méthodologie simple et transparente.*

*Par ailleurs, nous leur avons totalement délégué la rédaction et la constitution du dossier technique de justification et nous n'avons jamais eu besoin de vérifier leur travail »* constate Monsieur Monchaussé.

L'obtention du CIR, n'est pas un facteur déclenchant, pour mobiliser des moyens humains, industriels et financiers, mais il en réduit la charge financière. Le Crédit Impôt Recherche permet aux entreprises d'obtenir jusqu'à 50 % des dépenses réalisées, sous forme de remboursement ou de réduction d'impôt sur les sociétés.

**L'innovation pour conquérir des nouveaux marchés et résister à la pression concurrentielle**

Il faut savoir qu'en 50 ans, les progrès de l'industrie agroalimentaire en termes d'innovation sont assez spectaculaires. Le saut technologique s'est notamment opéré au travers des techniques de lyophilisation, d'extrusion, de décomposition et de recombinaison des aliments primaires...

Aujourd'hui, on estime que 90%\* des entreprises agroalimentaires ont une activité de R&D. Majoritairement pratiquée en interne, elle porte notamment sur l'innovation de produit (introduction d'un nouveau produit, amélioration substantielle d'un bien ou service), l'innovation de procédé (production, méthodes de distribution ou logistiques), l'innovation marketing (concept, design, packaging, ventes) et enfin l'innovation d'organisation (gestion des connaissances et des relations avec les partenaires extérieurs, process de travail). Dans le cadre de l'obtention d'un CIR, seule l'innovation de produit et de procédé sont pris en compte dans le calcul. Il faut donc bien étudier la nature des travaux de R&D réalisées pour déterminer l'éligibilité des projets et respecter l'application de la réglementation en vigueur pour bénéficier du Crédit Impôt Recherche en toute sécurité.

\* Source : Ministère de l'agriculture et de la pêche – rapport mars 2007

### **A propos de Raynal Roquelaure**

La SOCIETE RAYNAL ET ROQUELAURE élabore et commercialise des plats cuisinés en conserve sous les marques Raynal et Roquelaure (recettes françaises), et Zapetti (recettes italiennes et exotiques). Intervenant majeur sur le marché des plats cuisinés appertisés, la Société Raynal et Roquelaure revendique haut et fort le plaisir de consommer, en famille, entre amis ou en solo, de bons petits plats cuisinés. Véritables avant-gardistes pour leur époque, Théophile Raynal et Ernest Roquelaure, fondateurs de l'entreprise, eurent l'idée il y a 130 ans d'appertiser toute une gamme de plats du terroir pour les rendre prêts à déguster. Ils se donnèrent pour mission d'assurer aux gourmets une qualité de goût intacte et irréprochable, tout en préservant les bonnes qualités nutritionnelles du produit. Aujourd'hui ce sont près de 90 produits qui répondent aux attentes et aux goûts des consommateurs : cassoulets, lentilles, blanquette de veau, poule au riz, ou encore ravioli, couscous et paella, ils s'invitent tous à votre table. De quoi mettre vos papilles en éveil !

### **A propos de Sogedev**

Sogedev aide les entreprises à obtenir, optimiser et sécuriser les dispositifs d'aides publiques pour le financement de l'innovation et le financement du développement international. Sogedev répond au besoin grandissant des sociétés innovantes de bénéficier d'un conseil pour les aider dans leurs problématiques de financement public. Elle est aujourd'hui un acteur reconnu sur son marché et est particulièrement appréciée pour la qualité de son expertise et sa réactivité. Depuis sa création, Sogedev a accompli plus de 1000 missions et intervient dans des secteurs d'activité très variés tels que les technologies de l'information, les biotechnologies ou encore l'automobile et l'imprimerie.

### **Contacts presse**

<p style="text-align: center;"><b>Sogedev</b></p> <p style="text-align: center;">Julie Taïel Responsable Marketing 01 55 95 01 77 <a href="mailto:jtaiel@sogedev.com">jtaiel@sogedev.com</a></p>	<p style="text-align: center;"><b>Oxygen</b></p> <p style="text-align: center;">Adeline Solowy / Priscilia Fartoukh 01 41 11 37 78 <a href="mailto:asolowy@oxygen-rp.com">asolowy@oxygen-rp.com</a></p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------